

Bilan de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine délivrée en 2010

Collectivité : UDI LANNEMEZZAN

Réseau : LANNEMEZZAN VILLE

- L'eau distribuée par cette collectivité est produite à partir de(s) la(les) ressource(s) : ST MARTIN, ST PAUL.
- Le contrôle sanitaire de l'eau est assuré par la Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis.
- Sur la période, 24 prélèvements ont été réalisés. En cas de dépassement des normes, l'exploitant est systématiquement averti pour qu'il puisse mettre en place au plus vite les mesures correctives.
- Les principaux résultats statistiques sur la période sont les suivants :

BACTERIOLOGIE

| Paramètres recherchés | Limite de qualité réglementaire | Nombre de prélèvement(s) non conforme(s) | Nombre total de prélèvement(s) bactériologique(s) |
|------------------------|---------------------------------|--|---|
| E Coli ou Entérocoques | Absence dans 100 mL | 0 | 23 |

PHYSICO-CHIMIE : Principaux éléments indésirables :

| PARAMETRE | LIMITE DE QUALITE | Valeur moyenne mesurée | Valeur maxi mesurée | | Valeur mini mesurée |
|--|------------------------------|------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|
| NITRATES mg/L NO ₃ | 50 mg/L | 6 | 8 | | 5 |
| ARSENIC en µg/L As | 10 µg/L | <2 (SD) | <2 (SD) | | <2 (SD) |
| FLUOR en mg/L | 1,5 mg/L | ND | 0,1 | | < SD |
| PESTICIDES ⁽¹⁾ totaux en µg/L | 0,1 µg/L Somme : 0,5 µg/L | ND | Par pesticide : <SD | Somme totale pesticide : <SD | < SD |

(1) Pesticides totaux : somme des 114 molécules recherchées dont les herbicides : Métolachlore, l'Alachlore, l'Acétochlore, la Diméthénamide, la Bentazone, l'Atrazine et ses dérivés, le Dicamba, le Tétraconazole, le Glyphosate et ses dérivés.

PHYSICO-CHIMIE : Eléments minéraux et divers :

| PARAMETRE | moyenne | mini | maxi |
|-------------------|---------|------|------|
| TH en °F (dureté) | 13,6 | 13,3 | 14,1 |

Les significations des abréviations figurant éventuellement dans les tableaux sont les suivantes :

SD : Résultat inférieur au seuil de détection analytique : pour les pesticides et suivant les molécules, le Seuil de Détection se situe entre 0.01µg/L et 0.1 µg/L.

ND: Non déterminé car non représentatif

CONCLUSIONS :

- . Paramètres microbiologiques : Eau de bonne qualité.
- . Nitrates : Toutes les valeurs sont conformes à la norme.
- . Dureté : Eau douce.
- . Pesticides : Aucun pesticide n'a été détecté en 2010.
- . Arsenic : La teneur est inférieure à la limite de qualité, eau conforme à la norme.
- . Fluor : La teneur est conforme à la norme.
- . Etat de la procédure périmètre de protection : Procédure terminée.

commentaires au verso ou sur feuille annexe. Compléments d'informations sur le site : www.ars.midipyrenees.sante.fr

065000746

L'EAU EN LIBERTE TRES SURVEILLEE

Chaque année, environ 2500 prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine sont effectués dans le département des Hautes-Pyrénées. Ceux-ci sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et majoritairement sur le réseau de distribution.

Le Laboratoire des Pyrénées effectue ces prélèvements.

Les analyses sont réalisées par ce même laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

QUELQUES INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX PARAMETRES RECHERCHES

La qualité microbiologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins d'une pollution de la ressource ou du réseau (traceurs de présence potentielle de germes responsables de maladies telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...). Il s'agit de germes témoins de contaminations fécales : humaines ou animales.

Le TH correspond à la dureté de l'eau, il est exprimé en degrés français (°F) et traduit essentiellement la teneur en calcium ($1^{\circ}\text{F} \cong 4 \text{ mg/L}$ de calcium).

| | | | |
|----------------|--------------|------------|---------------|
| TH<10°F | 10 <TH<20 °F | 20<TH<30°F | TH>30 °F |
| Eau très douce | Eau douce | Eau dure | Eau très dure |

Les nitrates sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de l'activité biologique (végétaux, animaux et humains) à des teneurs voisines de 5mg/L dans les eaux naturelles. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes. Cette valeur est respectée dans l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées.

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Sans excéder la limite de qualité, des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée (<500 µg/L), un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire.

L'arsenic est un polluant d'origine naturelle dans le département des Hautes-Pyrénées, il provient notamment de la dissolution des minéraux contenant de l'arsenic : l'arsenic est le vingtième constituant de la croûte terrestre en termes d'abondance. 90% de l'arsenic ingéré est absorbé. Il est excrété par l'urine, les cheveux et les phanères. Les atteintes à la santé sont une fatigue générale, les atteintes cutanées, des neuropathies périphériques, des atteintes cardio-vasculaires. Plusieurs études ont montré une association arsenic cancer de la peau et cancers internes (foie, vessie, rein, poumon...).

Les pesticides : Dans le département des Hautes-Pyrénées, toutes les teneurs ont respecté la norme en 2010. Les captages présentant des taux de pesticides supérieurs à la norme ont été abandonnés. Chacun (agriculteur, collectivité, particulier) peut et doit faire des efforts pour limiter l'utilisation des pesticides dans son activité afin de concourir à conserver une eau de qualité.

QUELQUES GESTES SIMPLES

En cuisine, utilisez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et la cuisson des aliments. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

L'eau de boisson doit être conservée au frais dans un récipient fermé.

Double réseau: toute interconnexion entre un puits privé et le réseau public est strictement interdite et dangereuse (la responsabilité du particulier peut être recherchée en cas de retour d'eau du réseau privé vers le réseau public). Il est rappelé que d'une façon générale l'eau de puits ne doit pas être utilisée pour la consommation humaine.

Le caractère entartrant de l'eau peut conduire, pour des raisons de confort, à installer des adoucisseurs au niveau des installations privées. Ce traitement, sans intérêt pour sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, doit être réservé au réseau d'eau chaude sanitaire et aux parties de réseau alimentant des appareils ménagers du type lave-vaisselle et lave-linge. Il convient de vérifier le réglage de cet équipement afin d'éviter de produire une eau agressive susceptible d'entraîner une corrosion des canalisations métalliques (cuivre, plomb, ...). Ce dispositif peut devenir un foyer de développement microbien lorsque son entretien est mal assuré.